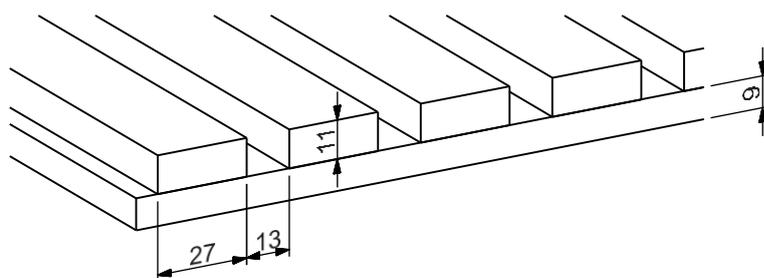
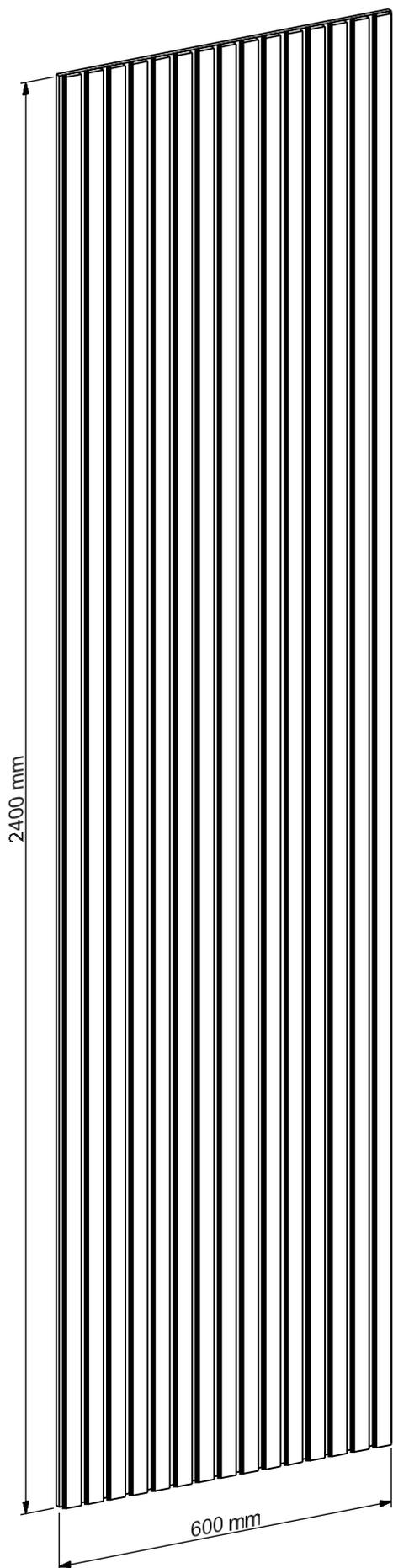


Panneaux acoustiques

Les panneaux acoustiques sont constitués d'un textile non-tissé en polyester PET de 9 mm, sur lequel sont montées des bandes de 27 x 11 mm en MDF teinté dans la masse plaquée de bois. Les bandes sont espacées de 13 mm.

Propriétés du placage de bois :

Le placage de bois peut varier en couleur, en structure veinée et en apparence d'une liste à l'autre.



Assemblée

Les panneaux acoustiques peuvent être utilisés aussi bien sur les plafonds que sur les murs.

Il est recommandé de monter les panneaux sur des solives de 45 mm d'épaisseur avec une distance maximale de 60 cm. Cependant, les panneaux peuvent également être fixés directement au mur.

Les vis sont placées entre les bandes à travers le non tissé.

Pour la fixation, vous devez utiliser un minimum de 15 vis à tête plate par panneau.

Taille de vis au moins 3,5 x 35 mm.

